

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 7 octobre 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 188 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Franck ALLISIO - Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Mireille BALLETTI - Marion BAREILLE - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Laurent BELSOLA - Mireille BENEDETTI - Nassera BENMARNIA - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Corinne BIRGIN - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Linda BOUCHICHA - Doudja BOUKRINE - Nadia BOULAINSEUR - Michel BOULAN - Gérard BRAMOULLÉ - Romain BRUMENT - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Christine CAPDEVILLE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Lyece CHOULAK - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Jean-Marc COPPOLA - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Robert DAGORNE - Sandrine D'ANGIO - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Vincent DESVIGNES - Alexandre DORIOL - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHER - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Eric GARCIN - Audrey GARINO - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Olivier GUIROU - Prune HELFETER-NOAH - Jean HETSCH - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sophie JOISSAINS - Nicole JOULIA - Christine JUSTE - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Vincent KORNPROBST - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Vincent LANGUILLE - Stéphane LE RUDULIER - Nathalie LEFEBVRE - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Richard MALLIÉ - Bernard MARANDAT - Rémi MARCENGO - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Férouz MOKHTARI - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Yves MORAINÉ - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Yannick OHANESSIAN - Gregory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Benoit PAYAN - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Patrick PIN - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Maryse RODDE - Pauline ROSSELL - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAUT - Michel RUIZ - Florian SALAZAR-MARTIN - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Etienne TABBAGH - Francis TAULAN - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Anne VIAL - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - David YTIER - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Signé le 7 Octobre 2021

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Moussa BENKACI représenté par Jean-Christophe GRUVEL - Julien BERTEI représenté par Saphia CHAHID - Kayané BIANCO représentée par Karima ZERKANI-RAYNAL - Marylène BONFILLON représentée par Marie-France SOURD GULINO - Valérie BOYER représentée par Isabelle CAMPAGNOLA SAVON - Jean-Louis CANAL représenté par Yves WIGT - Jean-Pierre CESARO représenté par Jean HETSCH - Pascal CHAUVIN représenté par Roland GIBERTI - Jean-François CORNO représenté par Georges CRISTIANI - Sylvaine DI CARO représentée par Vincent DESVIGNES - Claude FILIPPI représenté par Stéphane LE RUDULIER - Olivia FORTIN représentée par Eric SEMERDJIAN - Gérard FRAU représenté par Gaby CHARROUX - Olivier FREGEAC représenté par Jean-Pascal GOURNES - Patrick GHIGONETTO représenté par Alexandre DORIOL - Jean-Pierre GIORGI représenté par Marc DEL GRAZIA - Magali GIOVANNANGELI représentée par Christine CAPDEVILLE - Frédéric GUINIERI représenté par Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Claudie HUBERT représentée par Marc PENA - Sébastien JIBRAYEL représenté par Lyece CHOULAK - Cédric JOUVE représenté par Agnès FRESCHEL - Eric LE DISSÈS représenté par Roland MOUREN - Hervé MENCHON représenté par Sébastien BARLES - Danielle MENET représentée par Sophie AMARANTINIS - Eric MERY représenté par Pauline ROSSELL - Claudie MORA représentée par François BERNARDINI - Franck OHANESSIAN représenté par Jean-Yves SAYAG - Stéphane PAOLI représenté par Francis TAULAN - Roger PELLENC représenté par Marie-Ange CONTE - Anne-Laurence PETEL représentée par Philippe KLEIN - Claude PICCIRILLO représenté par Michel BOULAN - Jocelyne POMMIER représenté par Gregory PANAGOUDIS - Véronique PRADEL représentée par Didier PARAKIAN - Julien RAVIER représenté par Pierre LAGET - Alain ROUSSET représenté par Gérard GAZAY - Michèle RUBIROLA représentée par Vincent KORNPORST - Valérie SANNA représentée par Hervé GRANIER - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE représentée par Stéphanie FERNANDEZ - Gilbert SPINELLI représenté par Roland CAZZOLA - Guy TEISSIER représenté par Patrick PAPPALARDO - Marcel TOUATI représenté par Laure ROVERA - Catherine VESTIEU représentée par Jean-Marc SIGNES - Jean-Louis VINCENT représenté par Sophie JOISSAINS - Ulrike WIRMINGHAUS représentée par Laurence SEMERDJIAN.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Julie ARIAS - Martin CARVALHO - Cédric DUDIEUZERE - Maryse JOISSAINS MASINI - Michel LAN - Jean-Marie LEONARDIS - Bernard RAMOND - Nathalie TESSIER.

Étaient présentes et représentées en cours de séance Mesdames :

Marion BAREILLE représentée à 16h05 par Frédéric GUELLE - Gérard AZIBI représenté à 15h35 par Marie BATOUX - Aïcha SIF représentée à 16h54 par Anne MEILHAC - Jean-Baptiste RIVOALLAN représenté à 17h00 par Solange BIAGGI - Romain BRUMENT représenté à 17h10 par Camélia MAKHLOUFI - Vincent DESVIGNES représenté à 17h53 par Fabrice POUSSARDIN - Vincent LANGUILLE représenté à 17h53 par Monique SLISSA - Nicole JOULIA représentée à 17h57 par Eric CASADO - Jacky GÉRARD représenté à 18h00 par Jean-David CIOT.

Étaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Sabine BERNASCONI à 16h00 - Franck ALLISIO à 16h05 - Denis ROSSI à 16h05 - Lyece CHOULAK à 16h30 - Samia GHALI à 16h34 - Stéphane RAVIER à 16h38 - Robert DAGORNE à 16h50 - Richard MALLIÉ à 17h03 - Laurent SIMON à 17h07 - Monique MIQUELLY à 17h20 - Yves MORAINÉ à 17h30 - Jean-Yves SAYAG à 17h35 - Frédéric GUELLE à 17h37 - Yves MESNARD à 17h45 - Christine CAPDEVILLE à 17h45 - Daniel AMAR à 17h46 - Pascale MORBELLI à 17h46 - Lionel DE CALA à 17h46 - Patrick PIN à 17h47 - José MORALES à 17h48 - Georges ROSSO à 17h51 - Nadia BOULAINSEUR à 18h00 - René-François CARPENTIER à 18h00 - Loïc GACHON à 18h00 - Isabelle ROVARINO à 18h08 - Fabrice POUSSARDIN à 18h16.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**FBPA 026-10475/21/CM**

**■ Budget Principal Métropole - Ventilation des Crédits de Paiement pour les exercices 2022 à 2026 de la participation financière au bataillon de marins-pompiers**

**MET 21/20137/CM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Conformément aux dispositions de l'article L.2513-5 4 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Métropole Aix-Marseille-Provence participe au budget du bataillon de marins-pompiers de Marseille. En effet, la loi NOTRe du 7 août 2015 a prévu expressément que : « les dépenses du bataillon de marins-pompiers et des services y compris la solde et les allocations diverses, le logement et le casernement sont à la charge de la commune de Marseille. Viennent en atténuation de ces dépenses [notamment] la participation de la Métropole Aix-Marseille-Provence ».

En outre, le dernier alinéa de l'article précité dispose que « la ville de Marseille peut [également], recevoir, au titre des missions d'intérêts général effectuées par ce bataillon, des participations supplémentaires des collectivités territoriales et des établissements publics ».

Parmi les missions d'intérêt général effectuées par le bataillon de marins-pompiers de la ville de Marseille figurent notamment la prévention et la lutte contre les accidents et sinistres liés à l'activité maritime laquelle s'exerce sur l'ensemble du littoral de la Métropole et, par conséquent, tant sur les côtes que dans les ports de plaisance.

En effet, depuis quelques années, le département des Bouches-du-Rhône connaît une montée en puissance considérable des activités portuaires. Ceci s'explique particulièrement par le développement de l'activité conteneurs, le redémarrage de la réparation navale avec la remise en service de la forme 10, l'explosion du nombre de croisiéristes qui génèrent pour les usagers des ports, les salariés des entreprises qui y sont implantées et le public qui les fréquentent des risques non négligeables en matière d'incendie, de pollution ou d'accident de personne.

Ces risques ne se cantonnent pas au Grand Port Maritime de Marseille (GPMM) mais concernent l'ensemble du périmètre de la Métropole (littoral de la commune de Marseille ainsi que dans la totalité des plans d'eau du GPMM – notamment Marseille, Martigues, Port-de-Bouc, Fos-sur-Mer et Port-Saint-Louis du Rhône).

Or, la prévention et la lutte contre les accidents et sinistres liés à l'activité maritime nécessitent des moyens spécifiques n'entrant pas, le plus souvent, dans la gamme de ceux dont disposent les services d'incendie territoriaux.

Un premier tour de table financier mené en 2017, sous l'autorité du représentant de l'Etat, a permis de mieux répartir ces dépenses entre l'Etat, le département des Bouches-du-Rhône et le Grand Port Maritime de Marseille.

Le reste à charge n'aurait su incomber à la seule ville de Marseille au regard en particulier de la localisation essentiellement extra-muros des risques à couvrir.

Compte tenu de ces différents éléments, il a été proposé que la Métropole participe au financement du bataillon de marins-pompiers à hauteur de 700 000 euros par an pendant 10 ans (période 2017 à 2026). Une convention de participation financière a été approuvée à cet effet en séance du Conseil Métropolitain le 19 octobre 2017.

**Signé le 7 Octobre 2021**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021**

Dans ce cadre, une délibération complémentaire a été adoptée en séance du Conseil Métropolitain le 28 juin 2018 pour approuver et affecter l'opération d'investissement 2017107900 « Participation financière au bataillon de marins-pompiers » pour un montant de 7.000.000 euros rattachée à l'autorisation de programme 181182BP du programme 18 2 « Bataillon de marins-pompiers » de la Métropole.

Les crédits nécessaires ont été affectés selon l'échéancier prévisionnel des Crédits de Paiement suivant :

- CP 2018 : 1 400 000 euros TTC ;
- CP 2019 : 700 000 euros TTC ;
- CP 2020 : 700 000 euros TTC ;
- CP 2021 : 700 000 euros TTC ;
- CP sur exercices suivants : 3.500.000 euros TTC.

Aujourd'hui, il convient donc de prévoir la ventilation des Crédits de Paiement pour les exercices suivants 2022 à 2026, à savoir :

- CP 2022 : 700 000 euros TTC ;
- CP 2023 : 700 000 euros TTC ;
- CP 2024 : 700 000 euros TTC ;
- CP 2025 : 700 000 euros TTC ;
- CP 2026 : 700 000 euros TTC.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération FAG 045-2703/17/CM du 19 octobre 2017 relative à la convention de participation financière de la Métropole aux dépenses liées à la défense des ports par le bataillon de marins-pompiers de Marseille ;
- La délibération FAG 045-4098/18/CM du 28 juin 2018 relative à l'approbation de l'affectation de l'opération d'investissement « Participation financière au bataillon de marins-pompiers ».

**Ouï le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

#### **Considérant**

- Qu'il convient de ventiler l'inscription des crédits nécessaires au budget de la Métropole selon un échéancier prévisionnel des Crédits de Paiement de l'opération affectée pour la période 2022 à 2026.

#### **Délibère**

**Signé le 7 Octobre 2021**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021**

**Article unique :**

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Métropole selon l'échéancier prévisionnel des Crédits de Paiement établi comme suit :

- CP sur exercices précédents (2017 à 2021) : 3 500 000 euros TTC ;
- CP 2022 : 700 000 euros TTC ;
- CP 2023 : 700 000 euros TTC ;
- CP 2024 : 700 000 euros TTC ;
- CP 2025 : 700 000 euros TTC ;
- CP 2026 : 700 000 euros TTC.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Budget et Finances

Didier KHELFA